

### 3.1.1 - Fournir les échantillons aux spécialistes

#### 3.1.1.1. Faire déterminer les échantillons récoltés sur le terrain

Le gestionnaire a parfois un doute sur la détermination des espèces recueillies sur le terrain (invertébrés ou flore par exemple). Les échantillons seront alors envoyés à des spécialistes, d'où l'importance de les avoir impliqués en amont (voir section I).

Pour certaines espèces qui posent des problèmes de détermination à l'état larvaire (larves de *Sympetrum* sp. par exemple). Il est parfois plus simple d'élever les larves, afin d'obtenir les adultes dont la reconnaissance est plus aisée. L'élevage des larves permet également d'avoir des informations sur la biologie des espèces. Mais ces techniques sont utilisables dans des conditions bien particulières et dans tous les cas avec l'aide des spécialistes reconnus. Les techniques d'élevage sont parfois complexes (DOMMANGET, com. pers.) et il n'est pas possible de les énumérer ici. L'émergence des imagos de xylophages récoltés avec du bois mort peut prendre plusieurs années (LEMOINE, com. pers.).

La plupart des mesures de paramètres abiotiques (étude de sédiments, d'échantillons d'eau, etc...) sont effectuées en laboratoire, rapidement après le retour du terrain.

#### 3.1.1.2. Faire valider les données par les spécialistes

**VALIDITÉ DES DONNÉES**  
Statistiquement, il faut deux conditions pour qu'un comptage soit considéré comme valide.  
Dans le cadre notamment du suivi des Rhopalocères dans les réserves naturelles (DEMERGES, 2002) :

- Il faut au minimum un relevé effectué dans le milieu de la période de vol, c'est-à-dire à l'approche du pic d'émergence.
- Le temps entre deux visites consécutives ne doit pas être supérieur à la moitié de la période de vol totale d'une espèce.

Si le gestionnaire a réalisé lui-même le recueil des données et la détermination des espèces ou des habitats, il peut être utile, pour des groupes difficiles à déterminer comme les insectes par exemple, de faire valider la liste des espèces par un spécialiste avant d'effectuer tout traitement des données. Les fichiers informatiques peuvent être envoyés pour une première correction à un spécialiste qui contrôle la syntaxe, les espèces comptées, vérifie s'il n'y a pas d'identification douteuse ou aberrante, et renvoie les données pour confirmation et validation aux observateurs (DEMERGES, 2000).

La détermination des habitats au sens phytosociologique ne se fait pas sur le terrain, mais après avoir saisi les données dans un tableau de telle sorte à faire ressortir les espèces caractéristiques et associations végétales. Cette opération nécessite une certaine expérience et doit être validée (ou traitée) par un spécialiste.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB